

LA SAISON 2016 - 2017

CINQ départements ont adressé les engagements de leurs clubs selon la répartition suivante :

AUBE: 5
MEUSE: 1
NORD: 30
PAS DE CALAIS: 10
YONNE: 2

soit: 48 équipes.

A noter que deux clubs des BOUCHES DU RHONE et un club de la LOIRE (groupe B) se sont engagés en coupe Gauthier . Contact va être pris avec les autres clubs de ces départements ainsi que des départements voisins afin que les rencontres prévues lors des phases qualificatives évitent des déplacements trop importants.

Les rencontres

Le 1er tour est prévu le **Dimanche 9 Octobre 2016** sur le terrain du Club 1er nommé

Match n°1 : ESNON LAROCHE(89)	Alliance Sud Ouest Aube (10)
n°2 : USAC. SOMAIN A (59)	Le Fresnoy ROUBAIX(59)
n°3 : Forza Sardaigna WAZIERS (59)	DC. RACHES (59)
n°4 : Kennedy HENIN BEAUMONT (62)	AFC. LIBERCOURT(62)
n°5 : Intermarché TROYES (10)	Olympique TROYES (10)
n°6 : UFC. HENIN BEAUMONT -62)	les loups d 'ERCHIN(59)
n°7 : US. Rivelaïne LOOS EN GOHELLE A (62)	FABS TOURCOING A(59)
n°8 : VILLENEUVE l'ARCHEVEQUE (89)	Cheminots de BAR LE DUC (55)
n°9 : Bils Deroo WAZIERS(59)	Olympique. FENAIN (59)
n°10: FABS. TOURCOING B (59)	Olympique NOEUX LES MINES (62)
n°11: SDC. LENS (62)	US. DECHY B (59)
n°12: NOYELLE LES SECLIN (59)	Municipaux VILLENEUVE d'ASCQ(59)
n°13: Amicale Portugaise Aube (10)	SAINT JULIEN LES VILLAS (10)
n°14: Espoirs FLERS EN ESCREBIEUX (59)	FC. FLINES LES MORTAGNE (59)
n°15: AV.Duruy TOURCOING (59)	US. Cheminots TOURCOING (59)
n°16: US. MONTIGNY EN OSTREVENT(59)	AFL. CARVIN (62)
n°17: Colmar ARMENTIERES A(59)	FC.LEFOREST B(62)
n°18: Le Raquet DOUAI (59)	Colmar ARMENTIERES B (59)
n°19: ES. ENNEQUIN (59)	AF. DEUX SYNTHES (59)
n°20: US. DECHY A (59)	CSL. GRENAY (62)
n°21: FC. LEFOREST A (62)	SC. NOYELLES GODAULT (62)
n°22: ASPTT. DOUAI(59)	USM. VRED (59)
n°23: CommunauxDOUAI (59)	Pont Rommel HAZEBROUCK(59)
n°24: USAC SOMAIN B (59)	Rivelaïne LOOS EN GOHELLE B (62)

Les matches n°: 1 – 2 – 5 – 8 –13 : coup d'envoi 14h30

Les autres, coup d'envoi 10h30

Pour ces rencontres:

-Arbitres et délégués officiels sont désignés par les commissions départementales des clubs recevants .

La feuille de match (**les deux feuillets**) et les différents rapports (arbitre, financier) doivent être adressés au responsable de la Coupe dans les 48 heures qui suivent la rencontre par le club vainqueur.

Les rapports des délégués sont à adresser par les délégués officiels eux-mêmes au responsable de la coupe (courrier ou mail).

Les équipes dont les engagements parviendraient après le 30 septembre, disputeront le premier tour de la coupe Delarbre

Les réclamations doivent être adressées dans les mêmes délais, **en recommandé**, accompagnées des droits d'appui (85 Euros.). Ces droits d'appui :

- sont conservés si la réclamation est irrecevable ou, si la réclamation étant recevable, le club plaignant n'a pas gain de cause;

- sont remboursés si le plaignant a gain de cause. Une somme de 45 Euros (frais de dossier) sera réclamée à la partie dont les torts auront été établis.

Enfin, il est rappelé que toute réserve technique déposée lors d'une rencontre doit **obligatoirement** être transcrite par l'arbitre sous la dictée du capitaine plaignant en présence du capitaine adverse et de l'arbitre assistant le plus proche de l'action où la réserve a été formulée.